

FORMATION... CONDUCTEUR DE VTC

► LES OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le candidat ayant réussi l'examen final demande sa carte professionnelle en préfecture, afin d'exercer son activité de transport particulier de personnes dans un véhicule haut de gamme.

► PRINCIPAUX LIEUX D'EXERCICE

Dans les grandes agglomérations. Les conducteurs de VTC peuvent effectuer des courses et des transferts vers ou depuis les gares, les aéroports ou les hôtels, mais aussi effectuer des missions pour transporter et accompagner des clients pendant une ou plusieurs journées.

Conditions d'exercice : ils exercent leur activité de transport de personnes uniquement sur réservation préalable. Il n'ont pas le droit de s'arrêter, stationner ni circuler sur la voie publique pour chercher des clients.

Les véhicules doivent avoir des caractéristiques (taille, puissance) et une signalétique (bien différenciable des taxis) spécifiques.

Les VTC sous statut salarié peuvent exercer leur activité de nuit, le week-end, les jours fériés et peuvent être en déplacement pendant plusieurs jours. Les indépendants organisent leur emploi du temps plus librement.

► CONTENU / COMPÉTENCES VISÉES

Référentiel de connaissances (préparation aux épreuves théoriques) :

Réglementation du transport public particulier de personnes / Gestion / Sécurité routière / Français / Anglais / Développement commercial

Référentiel de compétences (préparation à l'épreuve pratique) :

Conduite et sécurité / Relation client / Construction du parcours et accompagnement touristique / Facturation et paiement

► POUR QUELS MÉTIERS ?

Conducteur de VTC (voiture de transport avec chauffeur). Autres appellations : chauffeur de grande remise, chauffeur privé (chauffeur de maître, de direction, d'ambassade, d'élus...). Pour être chauffeur privé, la carte professionnelle n'est pas obligatoire.

L'activité VTC, gérée par le Ministère chargé des transports depuis le 1^{er} janvier 2015, est réglementée.

En réalité, on distingue deux activités de VTC. La première, traditionnelle, correspond au métier de chauffeur de grande remise, métier apparu au XVII^e siècle. Ces chauffeurs transportent une clientèle internationale haut de gamme, notamment des personnalités, des élus, des hommes d'affaires, à la demande des hôtels de luxe, des organisateurs de salons ou de festivals, des ambassades, des ministères, des entreprises...

La seconde activité, appelée parfois "néo-VTC", est ap-

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Chiffres clés en Ile-de-France 2016

- 20 000 chauffeurs enregistrés au registre des VTC en France, dont 13 700 en Île-de-France. Leur nombre réel est difficilement quantifiable, car tous ne sont pas inscrits au registre VTC (réservé aux seuls exploitants).
- Une activité en progression : + 270 % sur 3 ans.
- En 2 ans, le nombre de sociétés de VTC a été multiplié par 6.

Débouchés

- Les intermédiaires (plateformes de réservation) recrutent toujours de nombreux chauffeurs : 2 000 à 3 000 postes seraient à pourvoir actuellement dans les sociétés de VTC.
- La majorité des débouchés sont à Paris et en petite couronne.
- Contrairement aux taxis, les VTC ont plutôt une clientèle loisirs, les déplacements professionnels se faisant plus traditionnellement via les taxis.

Tendances du marché de l'emploi

- Le marché est toujours **porteur**, mais il arrive à saturation : il devrait croître plus faiblement désormais.
- Si le **turnover** est fort, c'est notamment parce que le métier rapporte peu, compte tenu des charges (frais liés au véhicule, charges sociales, commissions à reverser à l'intermédiaire) et des temps d'attente qui peuvent être longs entre deux courses.
- Le **statut d'indépendant** attire les chômeurs et les créateurs d'entreprise, mais ce métier s'exerce rarement longtemps car il est difficilement compatible avec des loisirs et une vie de famille (travail 6 voire 7 jours / 7 en horaires décalés et jours fériés).

Salaires

- L'activité VTC est prisée par les étudiants et les chômeurs, mais aussi par les personnes en quête d'indépendance. Elle peut également être exercée comme activité complémentaire à un métier déjà exercé en CDI.
- Ainsi, la fourchette de salaires est extrêmement variable : **de quelques centaines d'euros à plus de 2 500 € bruts mensuels.**
- Pour se verser un salaire décent, il faut travailler en moyenne 11 heures par jour et être disponible en dehors des heures creuses.

parue avec la loi de modernisation des services touristiques de 2009. Destinée au départ à simplifier et moderniser le régime de la grande remise, elle a conquis une clientèle urbaine autonome et déterminée appréciant les nouveaux services (mise à disposition immédiate d'un chauffeur via les applications smartphone, tarif fixé à l'avance, véhicule haut de gamme...) proposés par ces nouveaux venus sur le marché.

► COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Prérequis : savoir lire et écrire / Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans / Être reconnu apte par un médecin agréé par la Préfecture / Être titulaire du diplôme

de secourisme PSC1 depuis moins de 2 ans / Avoir un casier judiciaire vierge.

Sélection : dossier, entretien ou test.

► QUELLE VALIDATION ?

Conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC), habilitation délivrée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (sans niveau spécifique).

Formation inscrite au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) : non

Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle) : non

Modalités d'obtention du diplôme : examen final

Taux de réussite (Paris, 1^{er} semestre 2017) : 58 % (Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

Organisation de l'examen :

Réforme des examens depuis 2017 : désormais, les conducteurs de VTC doivent réussir un examen pour pouvoir exercer leur activité. Cet examen comporte un tronc commun avec les taxis.

L'examen est organisé dans chaque département par la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**.

L'examen comporte 6 épreuves théoriques d'**admissibilité** et une épreuve pratique d'**admission**.

Les candidats reçus aux épreuves d'admissibilité peuvent **se présenter 3 fois** à l'épreuve d'admission dans l'année qui suit les résultats.

Des **dispenses d'épreuves** peuvent être accordées sous condition aux candidats ayant partiellement ou totalement réussi le tronc commun de l'examen de taxi anciennement organisé par les préfetures.

► COMMENT EST ORGANISÉE LA FORMATION ?

Modalités pédagogiques possibles : cours du jour, FHTT

Début de formation : tout au long de l'année

► QUELS SONT LES COÛTS ET LES DURÉES ?

Durée réglementaire : aucune

Réduction de parcours possible : non

Durée moyenne proposée par les organismes de formation¹ : Théorique : 167 h / Stage : 0 h

Coût pédagogique moyen constaté¹ : 14,1 €/h

Frais d'inscription aux examens : 195 €

► OÙ SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Retrouvez les adresses des organismes de formation en Île-de-France sur le site [Défi métiers](#).

Les préfetures (Préfecture de Police pour Paris) publient sur internet la liste des organismes agréés pour faire passer l'examen. Pensez à vérifier !

► ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POSSIBLE

En se créant un réseau, il est possible de prospérer et

de créer sa propre société de service. Le marché est cependant très concurrentiel.

► CERTIFICATIONS PROCHES

Conducteur de taxi

► QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES DE CIF ?²

42 personnes sorties de CIF entre juin 2013 et juin 2015, pour devenir Conducteur VTC, ont répondu à l'enquête.

79 % de stagiaires se sont engagés en CIF avec le souhait de changer de métier.
71 % souhaitent être à leur compte.

Aucun abandon en cours de formation



Les résultats montrent que **6 stagiaires sur 10** ont pu changer de situation professionnelle. Parmi eux, **96 %** ont accédé à un poste en lien avec le CIF et plus de 7 personnes sur 10 sont devenues chef(fes) d'entreprise.



#EnEmploi
95 %



#Changement
(métier/entreprise)
63 %



#Satisfaction
76 %

#Évolution

- Un intérêt au travail plus satisfaisant **70 % des stagiaires**
- Une augmentation de salaire pour **4 salariés sur 10**

powered by
Piktochart
make information beautiful



AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

► **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail,...).

► **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

► ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

Fiche métier Pôle emploi (ROME) : [N4102](#)

[Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#) (rubrique transport, automobile)

[Site de la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Paris](#)

A L'ESPACE CONSEIL :

La fiche métier CIDJ n° 2.892

Le Guide des ressources emploi (Teamaël)

L'Explorateur des métiers

1. Sur la base des organismes ayant fait l'objet d'au moins un financement Fongecif Ile-de-France en 2016.

2. Résultats issus d'une enquête nationale réalisée par l'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) financée par le FPSPP. Elle interroge les bénéficiaires d'un CIF-CDI, CDD ou FHTT entre juin 2013 et juin 2015.

Sources du document :

Partie métier : CIDJ, Ministère de l'Intérieur / **Partie emploi** : Guide des ressources emploi (Teamaël) / Rapport sur l'application de la loi Thévenoud du 01/10/2014 (IGF, 11/2015) / Observatoire taxi/VTC / Etude sur les différentes formes de voitures de transport avec chauffeur (6t, 06/2016) / Fédération française des exploitants de voiture de transport avec chauffeur (FFEVC) / **Partie formation** : Légifrance / Préfecture de Police de Paris / Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris